



EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 08 SEPTEMBRE 2022

Convocation du ----- 1^{ER} septembre 2022
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29
Nombre de Conseillers présents ----- 28
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 220908D003
Classification : 3.1.1 – Domaine et patrimoine – biens immobiliers

L'an deux mille vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 27 (jusqu'à 20h15), puis 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE (à partir de 20h15) - Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET - Mme Nathalie ROZÉ - M. Bertrand LERAY - M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON - Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD - Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita - M. Guillaume NIEL - Mme Mélanie BRIAULT - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL - M. Michel MATHÉ - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : 2 (2 pouvoirs)

Mme Charline BOILÈVE (pouvoir à Mme Déborah JOURDON), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Thierry KERLOC'H jusqu'à à 20H15).

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA SOUDAIRIE – DÉLIBÉRATION
COMPLÉMENTAIRE

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil municipal a décidé de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YS numéro 179, d'une superficie de 29 291 m², pour un prix global de 17 574,60 €, toutes indemnités comprises.

La SAFER (*société d'aménagement foncier et d'établissement rural*), organisme consulté sur les transactions relatives aux parcelles agricoles, conteste le prix d'acquisition proposé et demande à la commune de distinguer le prix du foncier et les indemnités.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le propriétaire, Monsieur Pierre BAZIN, qui a donné son accord sur les conditions suivantes :

- Cession à la commune de la parcelle YS 179 au prix de 14 935,33 €, décomposé comme suit :
 - o Prix du terrain : 7 908,57 € (sur une base de 2700 € / hectare)
 - o Indemnité : 7 026,76 € (sur une base de 2398,95 € / hectare)
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de se porter acquéreur de la parcelle YS 179 aux nouvelles conditions proposées ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : 29 voix pour.

Pour extrait conforme.
Le Conseiller régional - Maire,



Maurice PERRION